

PARCOURS DIPLÔMANT

Modalités des examens

Les élèves extérieurs peuvent se présenter à un examen d'admission pour intégrer le Conservatoire à Rayonnement Régional. Ils sont auditionnés en début d'année scolaire.

Procédure

Les examens d'admission en musique, danse et théâtre pour les élèves non débutants ont lieu en septembre et octobre. D'autres tests pourront avoir lieu ensuite.

Prévoir lettre de motivation, CV du parcours musical, copie des diplômes, photo d'identité et 30€ de frais de dossier.

Les dates des examens par discipline sont communiquées avant l'été.

Livret Digital Etudiant

Les étudiants admis en CPES et COP dispose d'un Livret Digital Etudiant en ligne, leur permettant de renseigner leurs activités artistiques en dehors du conservatoire.

[Accéder au Livret Digital Etudiant CPES / COP](#)

Renseignements

Service scolarité : 01.34.41.42.53 / crr.scolarite@cergyponoise.fr

ALLER PLUS LOIN

SUR LE SITE

- ▶ Enseignements
- ▶ Scolarité

DIRECTION DE LA CULTURE ET DE L'EDUCATION ARTISTIQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE

Parvis de la Préfecture - CS 80309

95027 Cergy-Pontoise Cedex

01 34 41 42 53